
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Séance du 31 juillet 2015

Sont présents: Laurent FONTON, Roger BLOND, Eric MAISONNEUVE, Michel ROLLY, Robert DECOURTYE, Lory JOUBERT, Bernard MAREY, Nicole BOYER, Caroline CIVARD

Excusée : Solange LEVET

Absent : Robert FAURE

Secrétaire de séance : Caroline CIVARD

Voirie communale et rurale : route du plan d'eau devis 55 072.50 euros HT, le dossier demande de subvention est envoyé au service du conseil départemental.

Berges de la Plagne, le service de la police de l'eau interrogé sur le dossier doit indiquer toutes les préconisations à intégrer lors des travaux, notamment les dates d'intervention et les matériaux à utiliser.

Cuisine auberge, la commission d'appel d'offres s'est réunie, toutes les entreprises sont retenues sauf pour le lot carrelage déclaré infructueux et le lot plâtrerie qui doit intégrer la rénovation de la cuisine actuelle après travaux. Ouverture du chantier à partir du 28 octobre 2015.

Subventions

Loire Proximité : 19200 euros - DETR la subvention ne sera versée qu'en 2016 et le montant devrait être de 20% du montant ht des travaux.

Point à Temps : l'entreprise EIFFAGE interviendra en septembre montant 6039 euros TTC

Agenda Accessibilité aux bâtiments publics : des bureaux d'études sont consultés pour établir le dossier ADAP et préparer la demande d'échelonnement des travaux auprès des services de l'état.

Chemin des Monnets : décision est prise de couper les racines de part et d'autre du chemin, de l'aplanir et de le recouvrir de concassé.

Ramassage scolaire une relance doit être faite pour solliciter à nouveau le conseil départemental pour une prise en charge " voiture particulière", enfants en primaire ne bénéficiant pas d'un ramassage scolaire - année 2014/ 2015.

Fête Médiévale bilan de l'organisation et rappel de la prochaine réunion le 29 août 2015 de tous les bénévoles

Recensement de la population aura lieu en 2016 Mme Fogarolo sera l'agent recenseur.

Révision des listes électorales : suite à la révision exceptionnelle prévue par la loi du 13 juillet 2015, les élections du mois de décembre auront lieu sur la base des listes arrêtées le 30 novembre 2015, il est donc possible aux nouveaux électeurs de s'inscrire.

Salle ERA MERLE: le bureau DEKRA va effectuer un contrôle sur la cuisine et l'électricité, le rapport fournit permettra d'effectuer les travaux réglementaires.